



Avis d'entrée en vigueur

1. Le conseil de ville a adopté la résolution autorisant le projet immobilier suivant :

Objet	Adoption Entrée en vigueur
Projet immobilier PI-2026-010 visant la construction d'un bâtiment mixte de structure isolée, comportant 4 étages, aux futurs 820-830, chemin de Chambly et 25, rue De Gentilly Ouest (futur lot 6 734 074)	18 août 2026 22 septembre 2026

2. Une copie de ce projet immobilier peut être consultée sur <https://www3.longueuil.quebec/fr/reglements?type=41> ou en faisant une demande à greffe.co@longueuil.quebec. Pour information : 450 463-7013.

Longueuil, le 25 septembre 2026.

Marilyne Tremblay
Assistante-greffière